



BURKINA FASO
**Ministère de la Justice, des Droits Humains
et de la Promotion Civique**

**LIVRET SUR LES MINEURS EN CONFLIT AVEC
LA LOI OU EN DANGER-2020**

**DANS LES JURIDICTIONS, LES MAISONS D'ARRET
ET DE CORRECTION ET LES CENTRES DE REINSERTION
SOCIALE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE**



BURKINA FASO
Ministère de la Justice, des Droits Humains
et de la Promotion Civique

LIVRET SUR LES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI OU EN DANGER-2020

**DANS LES JURIDICTIONS, LES MAISONS D'ARRET
ET DE CORRECTION ET LES CENTRES DE REINSERTION
SOCIALE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies 2019, plus d'un million et demi d'enfants sont en détention dans le monde pour des violations graves ou pour des délits mineurs. La justice juvénile demeure donc une préoccupation dans le monde entier, dans la mesure où les enfants en conflit avec la loi, en raison de leur âge, exigent un traitement distinct et différent des adultes.

Au Burkina Faso, dans le cadre de la protection des droits de l'enfant, la loi offre des garanties procédurales aux mineurs en conflit avec la loi pour tenir compte de leur vulnérabilité. C'est dans ce sens que l'article 52 de la loi 015-2014/AN portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger stipule que dans le cas où le juge des enfants est saisi d'un crime ou d'un délit, il procède ou fait procéder par un travailleur social ou toute autre personne compétente à une enquête sociale.

Aussi, dans le système des Nations-Unies, le nombre d'enquêtes sociales achevées dans un délai de 15 jours est l'un des indicateurs utilisés pour classer les pays. Dans le but de suivre cet indicateur, le ministère en charge de la justice a mis en place un mécanisme de collecte des données grâce à l'appui du Fonds des Nations-Unies pour l'enfance (UNICEF). Ce faisant, les données relatives aux mineurs sont présentées de façon synthétique dans l'annuaire statistique de la justice. Dans le souci de disposer d'informations plus détaillées, le présent livret sur les mineurs en conflit avec la loi a été élaboré. Il fait ressortir les informations statistiques sur les mineurs dans les juridictions, les maisons d'arrêts et de correction et ceux placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation.

L'analyse des données collectées montre qu'au cours de l'année 2020, 248 mineurs ont été impliqués dans les affaires pénales de l'ensemble des parquets des tribunaux de grande instance. Les chambres des mineurs de ces tribunaux ont rendu 238 décisions concernant les mineurs en conflit avec la loi.

Les cabinets d'instruction, quant à eux, ont reçu 72 affaires en 2020. Le nombre total d'affaires clôturées au 31 décembre se chiffre à 24.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, les maisons d'arrêt et de correction ont accueilli au total 328 mineurs dont 4 filles. Le nombre d'entrées de mineurs a fortement augmenté en 2020. En effet, ce nombre a progressé de 51,2% par rapport à 2019. Ces mineurs sont principalement âgés de 15 à 17 ans. Les services sociaux des MAC ont mené 239 enquêtes concernant les mineurs en conflit avec la loi en 2020. La durée moyenne des enquêtes sociales a baissé par rapport à 2019. En effet, de 27 jours en 2019, elle est passée à 21 jours en 2020.

Pour une capacité d'accueil totale de 440 places, l'effectif des mineurs dans les centres se chiffrait à 379 au 31 décembre 2020, soit un taux d'occupation de 86,1%.



Victoria OUEDRAOGO KIBORA
Chevalier de l'ordre de l'étoile

La justice pour mineurs est une préoccupation internationale qui revêt une importance capitale dans le monde et de façon spécifique dans les pays sub-sahariens. La situation dans ces pays est critique en raison de l'absence ou l'existence de normes peu adaptées à la justice des enfants.

Selon l'étude mondiale de l'Organisation des Nations Unies sur les enfants privés de liberté, présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 08 octobre 2019, 1,5 millions d'enfants sont privés de liberté dans le monde chaque année. Cependant, cette estimation pourrait très probablement être en deçà de la réalité, en raison de données incomplètes ou partiellement fiables. Alex **Kamarotos**, directeur de *Defence for Children International* et co-président du groupe consultatif d'ONG pour cette étude, a déclaré « Les enfants sont souvent détenus illégalement, inutilement et au détriment de leur santé et de leur avenir ».

Dans le système statistique national, le Ministère de la justice des droits humains et de promotion civique fait partie des secteurs qui sont réguliers dans la production des statistiques et qui disposent d'un mécanisme statistique bien structuré. En effet, l'existence de la cellule statistique, mis en place par arrêté, permet des productions statistiques annuelles portant sur les activités des juridictions, des maisons et de correction et les moyens dont disposent le ministère. Aussi, depuis 2016 et avec l'appui de l'UNICEF, la collecte des données s'est étendue sur les enquêtes sociales des services sociaux des Maisons d'Arrêt et de Correction et les Centres de réinsertion sociale/de formation professionnelle. Toutes les informations statistiques sont consignées dans l'annuaire statistique et analysées dans le tableau de bord.

Outre l'annuaire et le tableau de bord qui présentent les informations de manière globale sur les mineurs, il a été jugé nécessaire de disposer d'un document qui fait une analyse approfondie des statistiques sur les mineurs. C'est pour répondre à ce besoin que le livret sur les mineurs en conflit avec la loi et en danger est élaboré.

Pour sa première édition, ce présent livret s'articule autour de trois grands points essentiels:

- mineurs dans les juridictions
- mineurs dans les maisons d'arrêts et de correction
- mineurs placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation.

Dans chaque point, un commentaire est fait sur les informations statistiques accompagné de graphiques et de tableaux synthétiques. En annexe, des tableaux plus détaillés sont présentés afin de permettre d'autres analyses qui ne figurent pas dans ce livret.

II - Sigle et abréviations

AN	Assemblée Nationale
CEFP	Centre d'éducation et de formation professionnelle
CERMICOL	Centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi
CESF	Centre d'Education Spécialisée et de Formation
F	Fille/Femme
G	Garçon
H	Homme
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MEADO	Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara
NB	Nota bene
ND	Non Déterminé
OGP	Ordre de Garde Provisoire
PHS	Prison de Haute Sécurité
T	Total
TGI	Tribunal de Grande Instance
TIG	Travaux d'Intérêt Général

Résumé	4
I. Introduction	6
II. Sigle et abréviations	8
I. Mineurs dans les juridictions	10
I.1. Chambre pour enfants des cours d'appel	12
I.2. Chambre des mineurs des Tribunaux de grande instance	12
I.3. Parquets des Tribunaux de grande instance	14
I.3.1. Tendance générale	14
I.3.2. Orientation des mineurs	17
I.3.3. Nombre de mineurs reçus par les parquets des TGI selon les infractions	18
I.3.3.1. Crimes et délits contre les biens	18
I.3.3.2. Crimes et délits contre les particuliers	19
II. Mineurs dans les maisons d'arrêts et de correction	21
II.1. Caractéristiques des mineurs en détention	21
II.2. Enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi	23
III. Mineurs placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation	26
III.1. Données globales des centres	26
III.2. Mineurs dans les centres	28
IV. Listes des tableaux	30
V. Liste des graphiques	32
VI. Annexes	33

I. Mineurs dans les juridictions

La chambre pour enfants a compétence pour connaître en appel des décisions rendues par la section pour enfants et par le juge des enfants. La chambre pour enfants se compose :

- d'un président ;
- d'un conseiller ;
- d'un assesseur ;
- d'un greffier.

Il est désigné au sein de chaque cour d'appel deux conseillers titulaires à la protection de l'enfance et deux conseillers suppléants qui siègent respectivement à la chambre de l'instruction et à la section de la chambre criminelle lorsque celles-ci connaissent d'une affaire dans laquelle est impliqué un mineur. Le président de la chambre pour enfant siège à la chambre criminelle d'appel lorsque celle-ci connaît d'une affaire dans laquelle est impliqué un mineur.

Deux assesseurs titulaires et deux assesseurs suppléants sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois par arrêté du ministre en charge de la justice sur une liste arrêtée par le ministre en charge de l'enfance.

La chambre des mineurs est constituée de la section pour enfants et du juge des enfants.

La section pour enfants est composée du juge des enfants et de deux assesseurs. Elle est présidée par le juge des enfants.

Le juge des enfants connaît des contraventions et des délits passibles d'une peine d'emprisonnement n'excédant pas deux ans commis par les mineurs. Il est également compétent pour ordonner toutes mesures utiles lorsque le mineur est en danger. Le ministère public est représenté par le procureur du Faso ou l'un de ses substituts.

Le greffe est assuré par un ou plusieurs greffiers.

Le juge des enfants statue en chambre du conseil.

La section pour enfants est présidée par le juge des enfants assisté de deux assesseurs.

Le ministère public est représenté par le procureur du Faso ou l'un de ses substituts.

Le greffe est assuré par un ou plusieurs greffiers en chef et un ou plusieurs greffiers.

La section pour enfants connaît des délits passibles d'une peine d'emprisonnement supérieure à deux ans commis par les mineurs. Elle est également compétente pour ordonner toutes mesures utiles lorsque le mineur est en danger.

Elle statue en chambre du conseil.

En cas de vacance de la fonction ou d'empêchement du juge des enfants, le président du tribunal de grande instance habilite par ordonnance un juge pour exercer les attributions du juge des enfants.

1.1. Chambre pour enfants des cours d'appel

Tableau 1 : Evolution du nombre de décisions rendues par les chambres pour enfants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chambre pour enfants	12	1	14	2	0	4	5	3	0	0
Confirmation	0	1	0	0	0	1	2	2	0	0
Réformation	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Infirmité	0	0	0	1	0	2	2	1	0	0
Autres	12	0	14	1	0	1	0	0	0	0

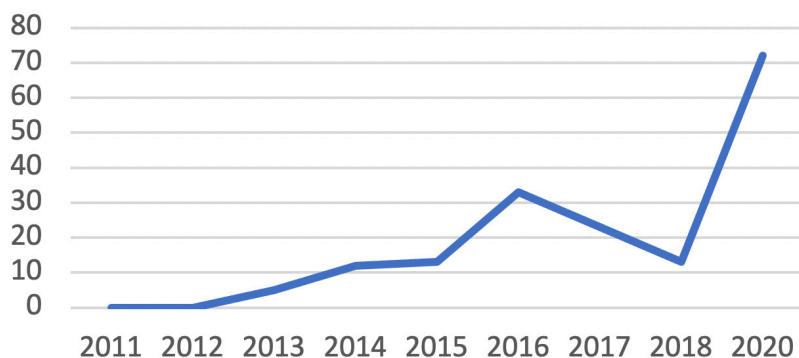
Très peu de dossiers arrivent en appel devant les Chambres pour enfants des Cours d'appel. Cela justifie en partie le faible nombre de décisions rendues par celles-ci entre 2011 et 2018. Tout comme en 2019, aucune décision n'a été rendue en 2020. Cela s'explique par l'entrée en vigueur de la loi n°015-2019/AN portant organisation judiciaire au Burkina Faso. En effet, l'opérationnalisation des instances pouvant connaître des affaires impliquant des mineurs, aussi bien dans les cours d'appel que dans les tribunaux de grande instance, a accusé un retard. La composition de la plupart de ces chambres n'était pas connue en fin 2020.

1.2. Chambre des mineurs des Tribunaux de grande instance

En 2020, les chambres des mineurs des TGI ont rendu 238 décisions concernant les mineurs en conflit avec la loi. Dans l'ensemble des mineurs concernés par ces décisions, 26% ont été remis à leurs parents et 20% placés dans les centres de réinsertion sociale ou de formation professionnelle. Seulement 1% ont bénéficié de travaux d'intérêt général (TIG). Comparativement à l'année 2018, le nombre de décisions rendues et celui d'affaires nouvelles enregistrées dans les chambres des mineurs en 2020 ont progressé dans les mêmes proportions (13%). Il convient de souligner que la plupart des chambres des mineurs des TGI n'étaient pas fonctionnelles en 2019. De ce fait, les données les concernant n'ont pas pu être collectées.

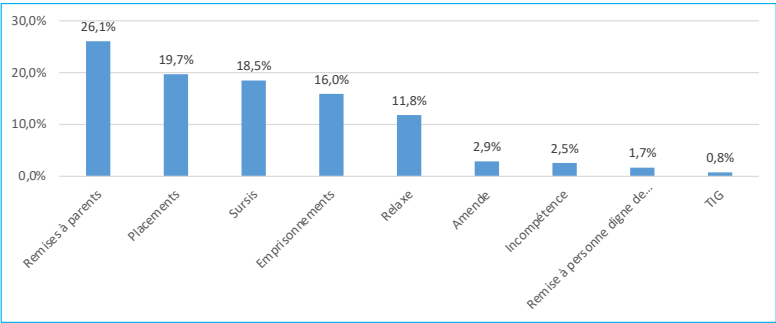
Les cabinets d'instruction, quant à eux, ont reçu 72 affaires en 2020. Le nombre total d'affaires clôturées au 31 décembre se chiffre à 24 affaires. Pour ce qui est des affaires toujours en cours, elles sont au nombre de 61. Au cours des dix (10) dernières années, c'est en 2020 que le nombre de nouvelles affaires en instruction et impliquant des mineurs est le plus élevé avec un pic de 72 affaires contre 13 en 2018.

		2017	2018	2020
Chambres des mineurs	Affaires nouvelles	324	241	272
	Décisions rendues	308	211	238
Cabinets d'instruction	Affaires nouvelles	23	13	72
	Affaires clôturées	9	14	24
	Affaires en cours	58	49	61
Nombre de mineurs impliqués		413	299	371



— Affaires nouvelles en instruction

Graphique N° 1 : Répartition des décisions des chambres des mineurs en 2020



1.3. Parquets des Tribunaux de grande instance

1.3.1. Tendence générale

Au parquet du Tribunal de grande instance (TGI) de Ouagadougou les mineurs sont systématiquement dissociés de la procédure et référés au juge des enfants (JE) depuis 2016 qui est devenu chambre des mineurs depuis 2019. Ainsi En prenant en compte les mineurs des juges des enfants et la chambre des mineurs de Ouagadougou, on a une situation globale du nombre de mineurs dans le tableau ci-dessous

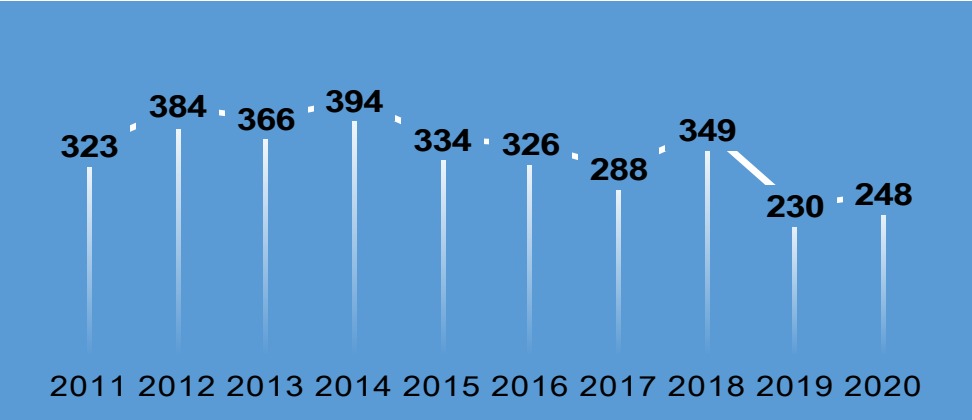
2016	2017	2018	2019	2020
452	465	453	ND	358

Au cours de l'année 2020, 248 mineurs ont été impliqués dans les affaires pénales de l'ensemble des parquets des tribunaux de grande instance. Ce chiffre est en hausse de 7,8% par rapport à l'année 2019. Comparativement à 2011, on note une baisse de 23,2%. Au cours des dix dernières années, le nombre de mineurs impliqués dans les affaires pénales évolue en dents de scie avec un pic enregistré en 2014.

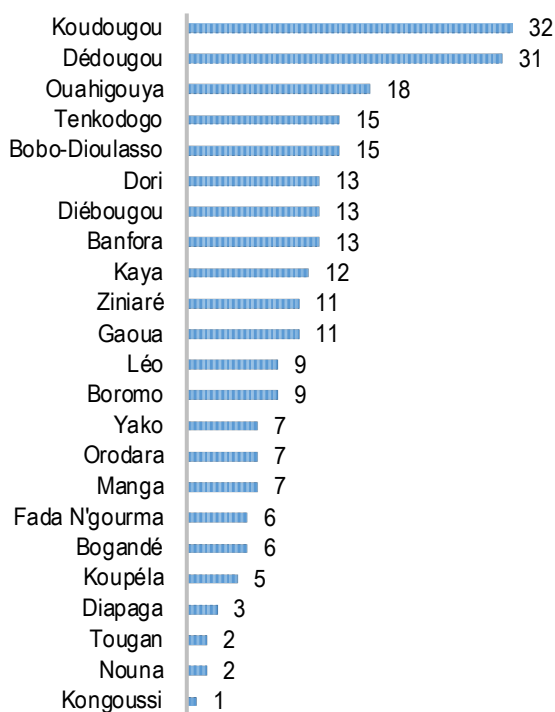
En 2020, dans l'ensemble des affaires nouvelles enregistrées dans les parquets, 5,7% impliquent des mineurs.

Graphique N° 2 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires enregistrées dans les parquets

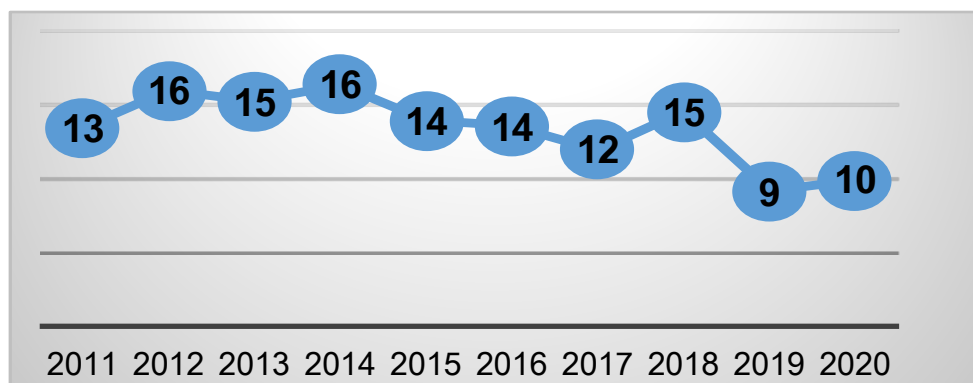
Le plus grand nombre de mineurs impliqués dans les affaires pénales a été enregistré aux parquets de Koudougou et de Dédougou avec respectivement 32 et 31 mineurs en 2020. Les parquets ayant enregistré le moins de mineurs sont ceux de Kongoussi (1 mineur), de Tougan (2 mineurs), et de Nouna (2 mineurs). En moyenne, chaque parquet a enregistré 10 mineurs en 2020 contre 9 en 2019.



Graphique N° 3 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les parquets des TGI en 2020



Graphique N° 4 : Nombre annuel moyen de mineurs



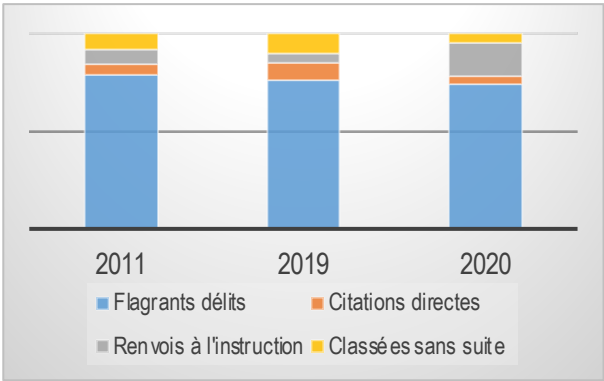
I.3.2. Orientation des mineurs

En 2020, majoritairement, les affaires sont orientées par les parquets en flagrant délit. En effet, les affaires de flagrant délit représentent 81,4% des affaires nouvelles. Les citations directes et les renvois en instruction représentent respectivement 4,4% et 19,0% de ces affaires. Parmi les mineurs, seulement 11 (4,4%) ont été relâchés après classement sans suite. Aussi, 120 mineurs ont été mis sous ordre de garde provisoire (OGP), soit une proportion de 48,4%.

Tableau 2 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures

	2011	2019	2020
Ensemble	329	230	248
Chambre des mineurs	278	195	194
<i>Flagrants délits</i>	260	175	184
<i>Citations directes</i>	18	20	10
Renvois à l'instruction	25	11	43
Affaires classées sans suite	26	24	11

Graphique N° 5 : Proportion des mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures



I.3.3. Nombre de mineurs reçus par les parquets des TGI selon les infractions

Tableau 3 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires par type d'infraction

Type d'infraction	2017	2018	2019	2020	Total
Crimes et délits contre les biens	214	253	135	162	764
Crimes et délits contre les particuliers	59	86	67	61	273
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	7	8	17	13	45
Crimes et délits contre la chose publique	5	2	2	6	15
Crimes et délits contre la sécurité publique	0	0	9	4	13
Infractions en matière d'armes et munitions	3	0	0	1	4
Infractions en matière de code de la route excepté homicides et blessures involontaires	0	0	0	1	1
Total	288	349	230	248	1115

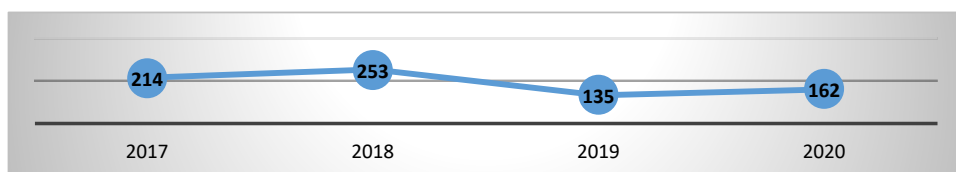
Les mineurs sont déférés devant le parquet majoritairement pour crimes et délits contre les biens. En effet, en 2020, sur l'ensemble des 248 mineurs, on dénombre 162 impliqués dans des affaires de crimes et délits contre les biens, soit une proportion de 65,3%.

I.3.3.1. Crimes et délits contre les biens

En 2020, 162 mineurs sont impliqués dans des affaires de crimes et délits contre les biens. Depuis 2017, sur 10 mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les biens, 9 le sont pour des cas de vols. On note également quelques mineurs impliqués dans d'autres infractions telles que les destructions et dégradations de biens, le grand banditisme, les recels et les abus de confiance.

Infractions	2017	2018	2019	2020	Total
Vols, extorsion	200	241	121	148	710
Destructions, dégradations	4	9	2	2	17
Grand banditisme	2	0	1	6	9
Recel	-	-	2	6	8
Abus de confiance	3	1	3	0	7
Autres	5	2	6	0	13
Total	214	253	135	162	764

Graphique N° 6 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans des affaires de crimes et délits contre les biens

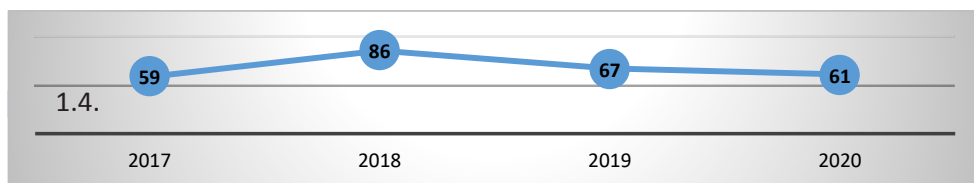


1.3.3.2. Crimes et délits contre les particuliers

En 2020, le nombre de mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers est de 61 dont 16 pour vols aggravés et 15 pour viols. Le viol, les coups et blessures volontaires et les vols aggravés sont les infractions les plus récurrentes dans les crimes et délits contre les particuliers. En effet, sur la période 2017-2020, au total 273 mineurs sont impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers. Parmi ces mineurs, 32,2% sont déférés pour viol et 28,2% pour coups et blessures volontaires. Les coups mortels sont la troisième cause de déferrement des mineurs et représentent 8,4% des crimes contre les particuliers. D'autres infractions sont enregistrées mais dans une moindre proportion. En effet, sur la même période, 12,1% des mineurs sont impliqués dans des infractions d'homicides et blessures volontaires ou involontaires et d'empoisonnement parmi les crimes contre les particuliers.

Infractions	2017	2018	2019	2020	Total
Viols	16	37	20	15	88
Coups et blessures volontaires	28	21	17	11	77
Vols aggravés	1	10	5	16	32
Coups mortels	4	4	11	4	23
Homicides et blessures involontaires de la circulation routière	3	5	1	4	13
Homicides volontaires	2	3	3	3	11
Empoisonnements			5	0	5
Autres Homicides et blessures involontaires	2	1	1	0	4
Menaces sous condition			1	3	4
Diffamation et Dénonciation calomnieuse	0	1	0	1	2
Traite des personnes			0	2	2
Autres	3	4	3	2	12
Total général	59	86	67	61	273

Graphique N° 7 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers



II. Mineurs dans les maisons d'arrêts et de correction

En matière de crime ou de délit, le procureur du Faso, le juge des enfants ou le juge d'instruction fait procéder à une enquête sociale par un travailleur ou un service social qu'il désigne à cet effet.

Le magistrat fixe le délai au terme duquel le rapport de l'enquête sociale doit lui être remis. Ce délai ne peut excéder un mois lorsque le mineur est détenu et trois mois dans les autres cas. Lorsque le mineur est détenu, le jugement est rendu ou la procédure est poursuivie si le rapport d'enquête sociale n'est pas remis au magistrat qui l'a ordonnée dans le délai requis.

L'enquête sociale porte notamment sur l'identité de l'enfant, la situation matérielle, sociale et morale de celui-ci et de sa famille. Elle porte également sur le caractère, les antécédents de l'enfant et son cursus scolaire. Elle conclut sur l'avis du travailleur social sur les aptitudes du mineur à l'insertion sociale et professionnelle.

II.1. Caractéristiques des mineurs en détention

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, les maisons d'arrêt et de correction ont accueilli au total 328 mineurs dont 4 filles. Le nombre d'entrées de mineurs a fortement augmenté en 2020 comparativement à l'ensemble des entrées. En effet, ce nombre a progressé de 51,2% par rapport à 2019 contre 31,3% pour l'ensemble des entrées dans les MAC. Au cours des dix dernières années, sur 25 entrées dans les MAC on retrouve 1 mineur.

Ces mineurs sont principalement âgés de 15 à 17 ans. En effet, près de 7 mineurs sur 10 ont un âge compris en 15 et 17 en 2020. Ceux de 13 à 15 ans représentent 29,0% et 1,5% ont moins de 13 ans.

Au 31 décembre 2020, on dénombre 145 mineurs présents dans les MAC. Cet effectif a augmenté de 16,0% par rapport à 2019 et sur 10 mineurs, 7 sont en attente de jugement. L'effectif de mineurs mis en examen a fortement augmenté passant de 28 en 2019 à 44 en 2020.

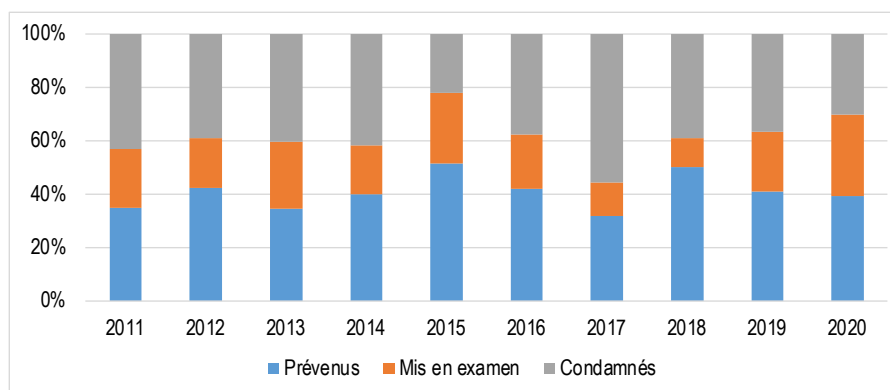
Tableau 4 : Situation des entrées des mineurs en 2011, 2019 et 2020

	2011	2019	2020	Variation par rapport à 2019
Garçons	461	212	324	52,8%
Filles	22	5	4	-20,0%
Ensemble	483	217	328	51,2%
Effectif total des entrées	8 257	5 231	6 870	31,3%
%de mineurs	5,8%	4,1%	4,8%	
Répartition des entrées selon l'âge				
Moins de 13 ans	23	4	5	1,5%
13 ans à moins de 15 ans	140	88	95	29,0%
15 ans à moins de 18 ans	320	125	228	69,5%
Ensemble	483	217	328	100,0%

Tableau 5 : Effectif des mineurs au 31 décembre selon le statut de détention

	2011	2019	2020	Variation par rapport à 2019
Prévenus	38	51	57	11,8%
Mis en examen	24	28	44	57,1%
Condam-nés	47	46	44	-4,3%
Ensemble	109	125	145	16,0%

Graphique N° 8 : Evolution de la proportion des mineurs selon le statut de détention



II.2. Enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi

Les services sociaux des MAC ont mené 239 enquêtes concernant les mineurs en conflit avec loi en 2020 contre 214 en 2019. Dans cet effectif, on dénombre seulement 4 filles en 2020 contre 8 en 2019. Ces services ont clôturé 221 enquêtes au cours de l'année, soit 92,5% de taux de clôture.

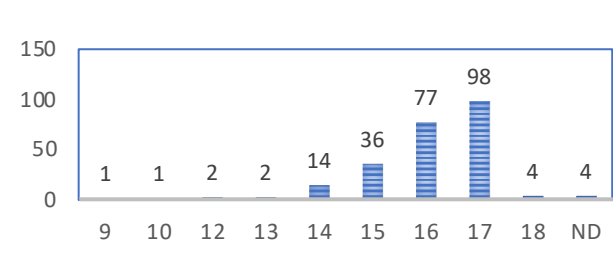
La durée moyenne des enquêtes sociales a baissé par rapport à 2019. En effet, de 27 jours en 2019, elle est passée à 21 jours en 2020. Selon le sexe, les enquêtes concernant les filles ont une durée moyenne de 11 jours contre 21 pour les garçons en 2020.

Il existe une très forte disparité de la durée des enquêtes selon les services sociaux. Les plus longues durées sont enregistrées au niveau de la Prison de Haute Sécurité (PHS), les MAC de Yako et de Fada N’Gourma avec respectivement 113, 86 et 65 jours.

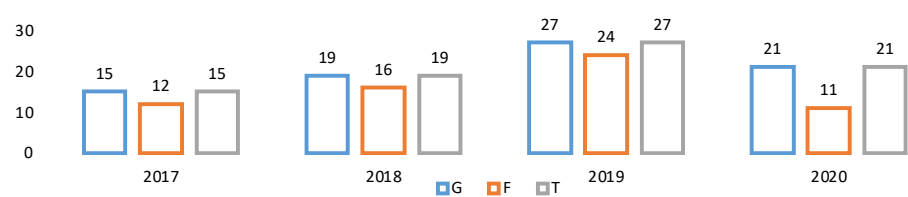
Tableau 6 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi menées selon le sexe

Sexe	2019			2020		
	F	G	T	F	G	T
Nombre concerné	8	206	214	4	235	239
dont enquête clôturée	7	180	187	4	217	221

Graphique N° 9 : Nombre de mineurs selon l'âge en 2020



Graphique N° 10 : Durées moyennes des enquêtes sociales (en jour)



A l'issue des enquêtes, les services sociaux ont proposé la remise à parent de 75,5% des mineurs impliqués, 20,0% au placement et seulement 3,6% pour les travaux d'intérêt général.

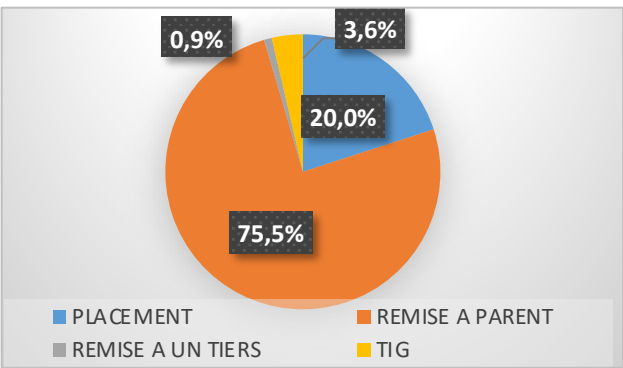
Quant aux décisions rendues par les juges, 62,0% des mineurs ont été remis à parent. En outre, les placements représentent 13,9%, l'emprisonnement ferme 12,0%, les relaxe 7,4%, les sursis 2,8% et seulement 1,9% de travaux d'intérêt général.

Globalement on observe une même tendance entre les mesures proposées par les services sociaux et les décisions des juges. En effet, sur les mesures de placement proposées par les services sociaux, les juges ont accordé 87,5 % et 12,5% de relaxe.

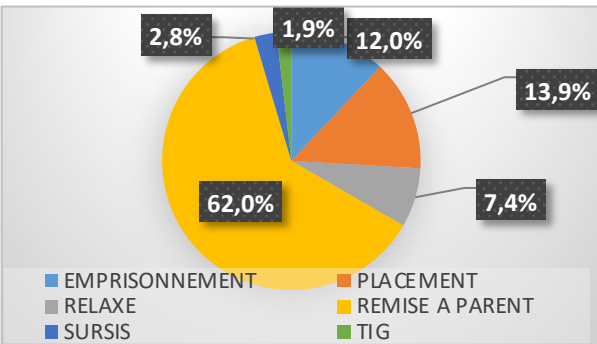
Pour les mesures de remise à parent, 77,5% ont été accordées par les juges, 10,0% de condamnation ferme, 7,5% de relaxe, 3,8% de sursis et 1,3% de placement.

Sur 4 mesures de travaux d'intérêt général, 2 ont été accordées et 2 emprisonnements fermes prononcés.

Graphique N° 11 : Proportion des mesures proposées par les services sociaux en 2020



Graphique N° 12 : Proportion des décisions rendues par les juges en 2020



III. Mineurs placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation

Les données présentées concernent deux types de centres. On a les centres de réinsertion sociale qui relèvent du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique et les centres de formation professionnelle qui relèvent du Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire.

Les centres relevant du ministère en charge de la justice sont :

- Le centre de Laye pour mineurs en conflit avec la loi ;
- Le centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL).

Ceux relevant du ministère en charge de l'action sociale sont :

- Le centre d'éducation et de formation professionnelle de Fada N'Gourma (CEFP) ;
- Le centre d'éducation spécialisée et de formation (CESF) de Gampéla ;
- La Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara (MEADO).

NB : Le centre de Laye est resté fermé toute l'année 2020.

III.1. Données globales des centres

Pour une capacité d'accueil de 440 places, l'effectif des mineurs dans les centres se chiffrait à 379 au 31 décembre 2020, soit un taux d'occupation de 86,1%. Parmi ces mineurs on ne dénombre aucune fille.

Les personnels dans ces centres sont principalement des travailleurs sociaux. En effet sur un effectif total de 177, on dénombre 77 travailleurs sociaux, 41 encadreurs, 26 gardes de sécurité pénitentiaire et 33 personnels d'appui et autre personnel. Les femmes, au nombre de 51, représentent 28,8% de l'effectif total.

Par ailleurs, 62 formateurs assurent les cours/formations dans ces centres.

Tableau 7 : Taux d'occupation des centres de réinsertion sociale en 2020

Capacité d'accueil	12	428	440
Effectif réel au 31 Décembre	0	379	379
Taux d'occupation au 31/12	0,0%	88,6%	86,1%

Tableau 8 : Répartition du personnel selon le sexe et l'emploi en 2020

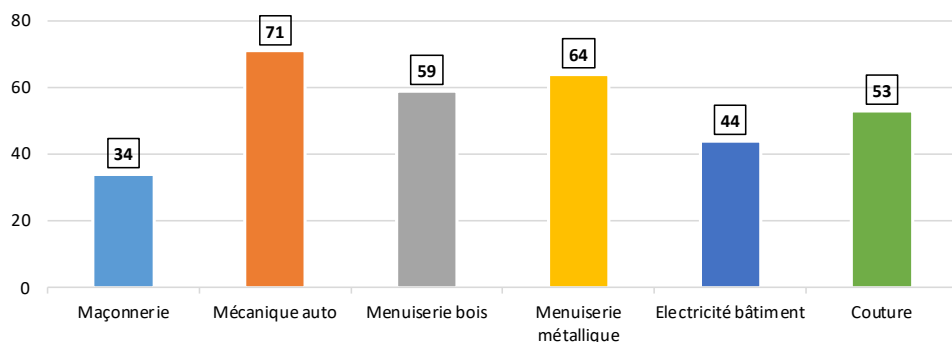
	F	H	T
Gardes de sécurité pénitentiaire	6	20	26
Travailleurs sociaux	17	60	77
Encadrement	15	26	41
Personnel d'appui	6	10	16
Autre personnel	7	10	17
Ensemble	51	126	177

Tableau 9 : Nombre de formateurs en 2020

	F	H	T
	16	46	62

En termes d'offres de formation professionnelle, les centres disposent de 28 ateliers d'une capacité d'accueil de 325 places. Les filières de mécanique-auto et menuiserie métallique sont les plus représentées avec respectivement une capacité d'accueil de 71 et 64 places. La maçonnerie et l'électricité bâtiment qui ont les plus faibles capacités d'accueil disposent respectivement de 34 et 44 places.

Graphique N° 13 : Capacités des ateliers dans les centres en 2020



III.2. Mineurs dans les centres

Au cours de l'année 2020, on dénombre 70 mineurs en conflit avec la loi ou en danger dans les centres dont aucune fille. Parmi ces mineurs, 35 y sont entrés en 2020 soit 50,0%. Ceux arrivés en 2019 et 2018 sont respectivement 12 et 13 soient des proportions respectives de 17,5% et de 18,6%. Aussi 9 mineurs (12,9%) sont entrés en 2017 et seulement un mineur en 2016.

Le Centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL) regroupe à lui seul plus de la moitié des mineurs ayant bénéficié de décisions judiciaires de placement. En effet, en 2020, 57,1% des mineurs relèvent du CERMICOL, 18,6% du Centre d'éducation et de formation professionnelle de Fada N'Gourma (CEFP). Quant à la Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara (MEADO) et le Centre d'éducation spécialisée et de formation (CESF) de Gampéla, ils enregistrent respectivement 14,3% et 10,0% de l'effectif des mineurs placés.

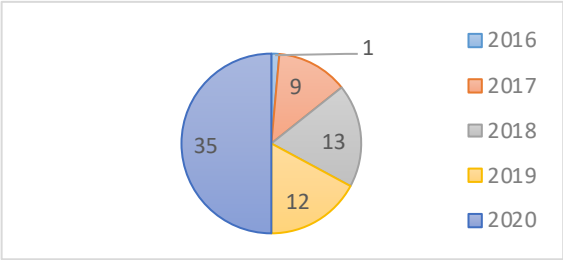
Sur l'effectif des mineurs enregistrés dans les centres en 2020, les TGI de Gaoua et de Ouagadougou sont les plus représentées avec respectivement une proportion de 18,6% (13 mineurs) et 22,9% (16 mineurs). Les TGI les moins représentées sont celles de Fada N'Gourma, Koupèla, Nouna et Ziniaré avec 1 mineur placé chacune. Les mineurs constatés en 2020 proviennent de 16 TGI sur les 25 fonctionnelles.

Au 31 décembre 2020, sur les 70 mineurs enregistrés, 44 sont toujours présents, soit 62,9%. L'âge moyen de ces mineurs est de 16 ans en 2020. La pyramide des âges montre 10 pensionnaires ayant dépassé l'âge de 18 ans dont 7 de 18 ans, 2 de 19 ans et 1 de 20 ans. Ceux de moins de 13 ans sont au nombre de 4.

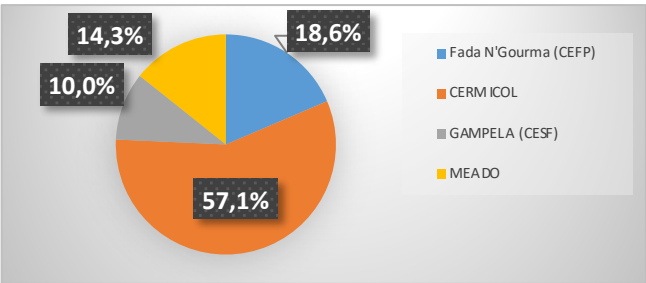
Parmi les mineurs ayant quitté les centres, au nombre de 26, on enregistre 17 fugues soit 65,4% et 9 en fin de placement (34,6%). Les mineurs ayant fugué devraient passer 860 jours en moyenne dans les centres mais ont fugué après 461 jours en moyenne soit un écart de 399 de moins. Ceux sorti à la fin de leur placement ont passé 874 jours en moyenne pour 774 jours prévus pour le placement soit un surplus de 100 jours.

Sexe	F	G	T
Nombre de mineur	0	70	70
Nombre de mineurs présents au 31 décembre	0	44	44

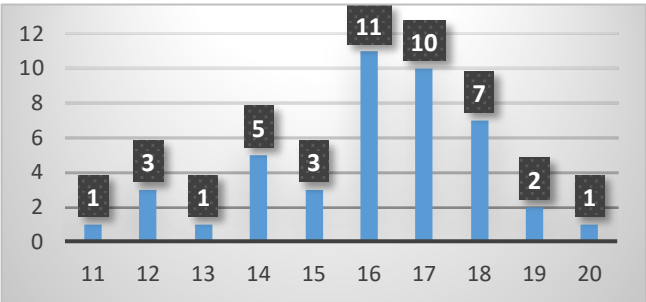
Graphique N° 14 : Répartition des mineurs en 2020 selon l'année d'entrée dans centre



Graphique N° 15 : Répartition des mineurs en 2020 selon l'année d'entrée dans centre



Graphique N° 16 : Répartition des mineurs présents au 31 décembre 2020 selon l'âge



I. LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du nombre de décisions rendues par les chambres pour enfants	12
Tableau 2 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures	17
Tableau 3 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires par type d'infraction	18
Tableau 4 : Situation des entrées des mineurs	22
Tableau 5 : Effectif des mineurs au 31 décembre selon le statut de détention	22
Tableau 6 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi menées selon le sexe	24
Tableau 7 : Taux d'occupation des centres de réinsertion sociale en 2020	27
Tableau 8 : Répartition du personnel selon le sexe et l'emploi en 2020	27
Tableau 9 : Nombre de formateurs en 2020	27
Tableau 10 : Mineurs concernés par les activités des parquets	33
Tableau 11 : Mineurs impliqués dans les activités des parquets par TGI	33
Tableau 12 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées et durées moyennes par année et selon le sexe	34
Tableau 13 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées par année et selon le délai de 15 jours	34
Tableau 14 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi et durées moyennes par année et selon le service social	35
Tableau 15 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi initiées, clôturées et durées moyennes en 2020 selon l'infraction	36
Tableau 16 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées en 2020 selon le service social et la durée	37
Tableau 17 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées en 2020 par infractions et selon la durée	38
Tableau 18 : Répartition du personnel par centre de réinsertion sociale selon le sexe et l'emploi en 2020	39
Tableau 19 : Nombre d'ateliers disponibles dans les centres de réinsertion sociale et leur capacité d'accueil en 2020	40
Tableau 20 : Effectif des mineurs en 2020 par sexe et selon l'année d'entrée	41
Tableau 21 : Effectif des mineurs en 2020 par centre de réinsertion sociale et par sexe	41

Tableau 22 : Effectif des mineurs en 2020 par juridiction de provenance et selon l'année d'entrée	42
Tableau 23 : Effectif des mineurs en 2020 par âge et selon l'année d'entrée —	43
Tableau 24 : Effectif des mineurs en 2020 par niveau d'instruction et selon l'année d'entrée	43
Tableau 25 : Niveau d'instruction des mineurs en conflit avec la loi présents dans les centres de réinsertion sociale au 31/12	44
Tableau 26 : Nombre de mineurs selon le motif de sortie, la durée moyenne prévue et la durée moyenne effective	44

I. LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N° 1 : Répartition des décisions des chambres des mineurs en 2020	14
Graphique N° 2 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires enregistrées dans les parquets	15
Graphique N° 3 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les parquets des TGI en 2020	16
Graphique N° 4 : Nombre annuel moyen de mineurs	16
Graphique N° 5 : Proportion des mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures	17
Graphique N° 5 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans des affaires de crimes et délits contre les biens	17
Graphique N° 6 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers	19
Graphique N° 7 : Evolution de la proportion des mineurs selon le statut de détention	20
Graphique N° 8 : Nombre de mineurs selon l'âge en 2020	23
Graphique N° 9 : Durées moyennes des enquêtes sociales (en jour)	24
Graphique N° 10 : Proportion des mesures proposées par les services sociaux en 2020	24
Graphique N° 11 : Proportion des décisions rendues par les juges en 2020	25
Graphique N° 12 : Capacités des ateliers dans les centres en 2020	25
Graphique N° 13 : Répartition des mineurs en 2020 selon l'année d'entrée dans centre	27
Graphique N° 14 : Répartition des mineurs en 2020 selon l'année d'entrée dans centre	29
Graphique N° 15 : Répartition des mineurs présents au 31 décembre 2020 selon l'âge	29
Graphique N° 16 : Répartition des mineurs présents au 31 décembre 2020 selon l'âge	29

II. Annexes

Tableau 10 : Mineurs concernés par les activités des parquets

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mineurs impliqués	325	384	366	394	334	326	288	349	230	248
Mineurs renvoyés en flagrant délit	255	268	223	298	284	272	247	299	175	184
Mineurs renvoyés en citation directe	18	38	55	46	21	11	18	11	20	10
Mineurs renvoyés à l'instruction	25	24	40	26	18	26	14	13	11	43
Mineurs relaxés après classement sans suite	27	54	48	24	11	17	9	26	24	11
Mineurs mis sous ordonnance de garde provisoire	125	248	204	243	270	222	221	201	133	120

Tableau 11 : Mineurs impliqués dans les activités des parquets par TGI

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble	323	384	366	394	334	326	288	349	230	248
Banfora	9	11	12	10	13	20	21	25	9	13
Bobo-Dioulasso	6	33	48	28	50	52	35	57	31	15
Bogandé	2	20	14	20	12	13	11	8	1	6
Boromo	13	10	9	6	9	19	10	14	4	9
Dédougou	0	20	25	10	2	13	2	12	10	31
Diapaga	0	1	1	5	2	5	4	8	3	3
Diébougou	5	6	13	7	10	12	10	15	15	13
Djibo	25	8	8	9	1	10	9	9	0	0
Dori	17	19	18	18	23	11	22	25	9	13
Fada N'gourma	16	13	17	15	26	18	16	12	13	6
Gaoua	14	13	13	14	17	13	9	17	7	11
Kaya	23	20	13	48	25	12	4	4	13	12
Kongoussi	0	12	13	6	5	3	5	7	6	1
Koudougou	17	43	36	37	34	31	39	36	27	32
Koupéla	-	-	-	-	-	0	8	10	14	5
Léo	8	4	9	6	11	5	8	2	13	9
Manga	40	27	9	16	13	27	2	8	8	7
Nouna	7	8	13	10	1	2	0	2	7	2
Orodara	13	5	0	14	1	6	2	10	10	7
Ouagadougou	48	37	43	58	35	nd	0	0	0	0
Ouahigouya	23	9	8	14	7	19	25	30	10	18
Tenkodogo	18	41	28	21	17	19	18	8	3	15
Tougan	8	16	3	7	2	6	13	5	3	2
Yako	5	2	5	2	9	5	11	8	1	7
Ziniaré	6	6	8	13	9	5	4	17	13	11

Tableau 12 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées et durées moyennes par année et selon le sexe

	2017			2018			2019			2020		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Nombre enquêtes clôturées	9	338	347	7	276	283	7	174	181	4	205	209
Nombre d'enquêtes clôturées avec durée indeter*	0	3	3	0	2	2	0	6	6	0	12	12
Durée moyenne (en jour)	12	15	15	16	19	19	24	27	27	11	21	21

*indeter: indéterminé, ces valeurs ne sont pas prises en compte dans des calculs des durées moyennes

Tableau 13 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées par année et selon le délai de 15 jours

	2017			2018			2019			2020		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Inférieur ou égal à 15 jours	6	238	244	4	151	155	4	92	96	4	133	137
Supérieur à 15 jours	3	100	103	3	125	128	3	82	85	0	72	72
Ensemble	9	338	347	7	276	283	7	174	181	4	205	209

Tableau 14 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi et durées moyennes par année et selon le service social

Service social	2017		2018		2019		2020	
	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne (en jour)	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne (en jour)	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne (en jour)	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne (en jour)
Banfora	24	12	19	9	4	15	6	9
Bobo-Dioulasso	44	17	38	26	27	36	12	21
Bogandé	3	11	5	17	3	17	3	13
Boromo	12	18	8	13	4	40	4	17
Diapaga	1	8	5	12	5	17	ND	ND
Diébougou	8	11	22	10	13	56	10	26
Djibo	14	12	ND	ND	0	0	0	
Dori	14	17	24	29	1	28	ND	ND
Fada n'gourma	16	27	7	28	11	39	1	65
Gaoua	6	15	8	10	8	10	10	10
Kaya	6	25	6	18	10	53	10	12
Kongoussi	6	13	7	18	6	23	2	9
Koudougou	36	10	32	22	13	13	30	27
Koupéla	0		0		6	17	0	0
Léo	11	8	6	17	9	13	5	14
MACO	54	10	32	20	27	12	51	12
Manga	8	11	2	8	5	15	2	11
Nouna	2	18	3	8	3	10	0	0
Orodara	13	14	1	15	0	0	11	14
Ouahigouya	31	23	23	16	9	58	13	17
PHS	-	-	-	-	-	-	5	113
Tenkodogo	14	20	13	26	4	14	4	13
Dédougou	3	31	2	8	4	14	22	14
Tougan	8	17	7	16	6	15	1	9
Yako	10	13	7	22	0	0	7	86
Ziniaré	3	9	6	20	3	38	ND	ND
Ensemble	347	15	283	19	181	27	209	21

Tableau 15 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi initiées, clôturées et durées moyennes en 2020 selon l'infraction

INFRACTION		Initiées	Clôturées	Durées (jour)
Crime et délit contre la sécurité publique	Autres crimes et délits contre la sécurité publique	2	2	12
	Terrorisme	8	8	74
Crimes et délits contre la chose publique	Faux et usage de faux	1	1	10
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Attentat à la pudeur/outrage public à la pudeur	2	2	8
	Consommation de stupéfiants	2	2	37
	Enlèvement d'enfant	3	3	22
	Trafic d'enfants / vente d'enfants	1	1	12
Crimes et délits contre les biens	Abus de confiance	2	2	10
	Autres crimes et délits contre les biens	2	2	12
	Destructions, dégradations et dommages	4	4	9
	Grand banditisme	4	2	11
	Recel	1	1	37
	Vols, extorsion	137	135	19
Crimes et délits contre les particuliers	Autres Homicides et blessures involontaires	1	1	12
	Coups et blessures volontaires	7	7	15
	Coups mortels	6	6	18
	Homicides et blessures involontaires de la circulation routière	1	1	13
	Homicides volontaires	4	4	10
	Violences et voies de fait	5	5	11
	Viols	20	12	45
	Vols aggravés	5	5	14
Indéterminé		3	3	18
Total général		221	209	21

Tableau 16 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées en 2020 selon le service social et la durée

Service social	Inférieur ou égal à 15 jours	Supérieur à 15 jours	Ensemble
Banfora	6	0	6
Bobo-dioulasso	5	7	12
Bogandé	3	0	3
Boromo	2	2	4
Diapaga	ND	ND	ND
Diébougou	3	7	10
Djibo	0	0	0
Dori	ND	ND	ND
Fada n'gourma	0	1	1
Gaoua	9	1	10
Kaya	7	3	10
Kongoussi	2	0	2
Koudougou	9	21	30
Koupéla	0	0	0
Leo	4	1	5
MACO	46	5	51
Manga	2	0	2
Nouna	0	0	0
Orodara	9	2	11
Ouahigouya	10	3	13
PHS	0	5	5
Tenkodogo	4	0	4
TGI Dédougou	15	7	22
Tougan	1	0	1
Yako	0	7	7
Ziniaré	ND	ND	ND
Total général	137	72	209

Tableau 17 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées en 2020 par infractions et selon la durée

INFRACTION		Inférieur ou égal à 15 jours	Supérieur à 15 jours	Ensemble
Crime et délit contre la sécurité publique	Autres crimes et délits contre la sécurité publique	2	0	2
	Terrorisme	3	5	8
Crimes et délits contre la chose publique	Faux et usage de faux	1	0	1
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Attentat à la pudeur/outrage public à la pudeur	2	0	2
	Consommation de stupéfiants	1	1	2
	Enlèvement d'enfant	1	2	3
	Trafic d'enfants / vente d'enfants	1	0	1
Crimes et délits contre les biens	Abus de confiance	2	0	2
	Autres crimes et délits contre les biens	2	0	2
	Destructions, dégradations et dommages	4	0	4
	Grand banditisme	2	0	2
	Recel	0	1	1
	Vols, extorsion	87	48	135
Crimes et délits contre les particuliers	Autres Homicides et blessures involontaires	1	0	1
	Coups et blessures volontaires	5	2	7
	Coups mortels	3	3	6
	Homicides et blessures involontaires de la circulation routière	1	0	1
	Homicides volontaires	4	0	4
	Violences et voies de fait	5	0	5
	Viols	4	8	12
	Vols aggravés	4	1	5
	Indéterminé	2	1	3
Total général		137	72	209

Tableau 18 : Répartition du personnel par centre de réinsertion sociale selon le sexe et l'emploi en 2020

		Personnel		
		F	H	T
CERMICOL	Gardes de sécurité pénitentiaire	6	20	26
	Dont formateur	0	4	4
	Travailleurs sociaux	1	3	4
	Dont formateur	0	1	1
	Encadreurs	0	0	0
	Personnel d'appui	2	0	2
	Autre personnel	0	0	0
GAMPELA	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0
	Dont formateur	0	0	4
	Travailleurs sociaux	9	22	31
	Dont formateur	1	8	1
	Encadreurs	5	6	11
	Personnel d'appui	0	2	2
	Autre personnel	2	3	5
MEADO	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0
	Dont formateur	0	0	0
	Travailleurs sociaux	2	22	24
	Dont formateur	0	6	9
	Encadreurs	7	16	23
	Personnel d'appui	2	4	6
	Autre personnel	1	2	3
CEFP/FADA	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0
	Dont formateur	0	0	0
	Travailleurs sociaux	5	13	18
	Dont formateur	0	1	6
	Encadreurs	3	4	7
	Personnel d'appui	2	4	6
	Autre personnel	4	5	9
Ensemble		51	126	177

Tableau 19 : Nombre d'ateliers disponibles dans les centres de réinsertion sociale et leur capacité d'accueil en 2020

Centre	Type d'atelier	Nombre	Capacité d'accueil
CERMICOL	Maçonnerie	0	0
	Mécanique auto	1	15
	Menuiserie bois	1	15
	Menuiserie métallique	1	15
	Electricité bâtiment	0	0
	Couture	1	15
	Autre	0	0
GAMPELA	Maçonnerie	1	10
	Mécanique auto	1	15
	Menuiserie bois	1	20
	Menuiserie métallique	1	25
	Electricité bâtiment	1	20
	Couture	1	15
	Autre	0	0
MEADO	Maçonnerie	3	24
	Mécanique auto	3	26
	Menuiserie bois	3	24
	Menuiserie métallique	3	24
	Electricité bâtiment	3	24
	Couture	1	8
	Autre	0	0
CEFP/ FADA	Maçonnerie	0	0
	Mécanique auto	1	15
	Menuiserie bois	0	0
	Menuiserie métallique	0	0
	Electricité bâtiment	0	0
	Couture	1	15
	Autre	0	0
Ensemble		28	325

Tableau 20 : Effectif des mineurs en 2020 par sexe et selon l'année d'entrée.

Sexe	2016	2017	2018	2019	2020	Total
F	0	0	0	0	0	0
M	1	9	13	12	35	70
Total général	1	9	13	12	35	70

Tableau 21 : Effectif des mineurs en 2020 par centre de réinsertion sociale et par sexe.

Centre de réinsertion sociale	Sexe	2016	2017	2018	2019	2020	Total
CERMICOL	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	4	7	10	19	40
GAMPELA	F	0	0	0	0	0	0
	M	1		3	1	2	7
MEADO	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	4	1	1	4	10
CEFP/Fada	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	2	0	10	13
Total général		1	9	13	12	35	70

Tableau 22 : Effectif des mineurs en 2020 par juridiction de provenance et selon l'année d'entrée.

Juridiction de provenance	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Banfora	0	0	1	1	0	2
Bobo-Dioulasso	0	0	0	1	1	2
Boromo	0	0	1	2	1	4
Dédougou	0	0	0	0	0	0
Diapaga	0	0	0	0	0	0
Diébougou	0	1	0	1	2	4
Djibo	0	0	0	0	0	0
Dori	0	1	1	1	0	3
Fada N'Gourma	0	1	0	0	0	1
Gaoua	0	0	0	1	12	13
Kaya	0	1	2	1	0	4
Koudougou	0	1	2	0	6	9
Koupéla	0	0	1	0	0	1
Léo	0	1	1	1	2	5
Manga	0	0	0	0	2	2
Nouna	0	0	0	1	0	1
Orodara	0	0	0	0	0	0
Ouagadougou	0	3	3	2	8	16
Ouahigouya	0	0	0	0	0	0
Tenkodogo	1	0	1	0	0	2
Tougan	0	0	0	0	0	0
Yako	0	0	0	0	0	0
Ziniaré	0	0	0	0	1	1
Total général	1	9	13	12	35	70

Tableau 23 : Effectif des mineurs en 2020 par âge et selon l'année d'entrée.

Age	2016	2017	2018	2019	2020	Total
11	0	0	0	0	1	1
12	0	0	1	0	3	4
13	0	0	0	0	1	1
14	0	0	0	0	5	5
15	0	0	1	2	4	7
16	0	2	2	2	8	14
17	1	2	3	3	7	16
18	0	2	3	1	6	12
19	0	2	2	3	0	7
20	0	1	1	1	0	3
Total général	1	9	13	12	35	70

Tableau 24 : Effectif des mineurs en 2020 par niveau d'instruction et selon l'année d'entrée.

Cycle d'éducation	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Primaire	0	6	7	9	20	42
Post Primaire	1	3	4	1	8	17
Secondaire	0	0	0	0	0	0
Coranique	0	0	0	0	0	0
Sans niveau	0	0	2	1	7	10
Nd	0	0	0	1	0	1
Total général	1	9	13	12	35	70

Tableau 25 : Niveau d’instruction des mineurs en conflit avec la loi présents dans les centres de réinsertion sociale au 31/12

Cycle d’éducation	Nombre	Durée moyenne prévue (en jours)
Primaire	28	772
Post Primaire	11	854
Secondaire	0	0
Coranique	0	0
Sans niveau	5	1 074
Total général	44	821

Tableau 26 : Nombre de mineurs selon le motif de sortie, la durée moyenne prévue et la durée moyenne effective

Motif de sortie	Nombre	Durée moyenne effective (en jours)	Durée moyenne prévue (en jours)
Fugue	17	860	461
Fin de placement	9	874	774
Total général	26	869	540

**Ministère de la Justice des Droits Humains
et de la Promotion Civique**

**01 BP 526 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : +226 25 30 59 08
Burkina Faso**

